



Réforme des retraites dans les IEG

Les pouvoirs publics doivent entendre les fédérations syndicales et les employeurs de la branche doivent prendre leur responsabilité !

Lors de la CPPNI du 11 mai 2023, les fédérations syndicales FNME-CGT, CFE-CGC Énergies, FCE CFDT et FO Énergie et Mines ont réaffirmé leur opposition à la loi portant réforme des retraites et l'appel à se mobiliser le 6 juin pour soutenir le projet de loi visant à son abrogation.

Elles ont également rappelé qu'elles sont opposées à toute régression de droits à la retraite pour les agents actuels et futurs des IEG. Elles ont appelé les employeurs à se positionner clairement sur les différents sujets, y compris sur ceux relevant des pouvoirs publics.

Pour les fédérations, une concertation avec les pouvoirs publics et les employeurs doit s'ouvrir rapidement pour permettre de faire entendre la voix des agents des IEG, et en particulier que :

- L'application des mesures paramétriques (passage de l'âge à 64 ans et 43 ans de cotisation) ne doit démarrer pour tous les agents des IEG qu'après que toutes les convergences prévues par les réformes précédentes entre notre régime et le régime général n'aient abouti,
- Le financement de la CNIEG doit être garanti dans la durée et jusqu'au dernier vivant,
- La notion de « continuité d'affiliation » au régime spécial doit être précisée en faveur des mobilités et congés prévues dans notre branche,
- Tous les salariés statutaires embauchés avant le 1^{er} septembre 2023 doivent bénéficier du régime particulier de retraite des IEG pour le reste de leur carrière quel que soit leur mobilité ou congés spécifiques,
- Les nouveaux embauchés bénéficieront du statut des IEG et des droits conventionnels de notre branche.

Sur tous ces sujets, il est essentiel que les employeurs de la branche aillent dans le même sens : les réponses qu'ils nous ont apportées en CPPNI sont restées timides et imprécises !

Concernant les sujets à la main des employeurs de la branche, l'intersyndicale demande que les départs en retraite puissent être révoqués à l'initiative des agents qui le souhaitent : réponse des employeurs à la prochaine CPPNI le 23 mai.

Les autres sujets relevant de la branche comme la question de la pénibilité, ou la mise en place de mesures pour compenser l'impact de la réforme sur les rémunérations seront au cœur des échanges de la prochaine CPPNI.

**Les agents des IEG sont aujourd'hui en attente
et les employeurs leur doivent plus que des réponses de façade !**

Restons mobilisés et tous ensemble dans la rue le 6 juin !

Paris, le 15 mai 2023